

Importation de la viande—Loi

piéd puisqu'elles peuvent bouleverser la situation de l'offre dans les abattoirs du Canada. C'est ce qui s'est produit l'année dernière et nous croyons que la même chose arrivera encore cette année. Cette mesure ne s'applique pas au bétail sur pied. Je tiens à le préciser, mais je sais que la plupart des députés s'en rendent compte. Les importations de bêtes sur pied constituent l'un des problèmes les plus imprévisibles des producteurs, surtout si l'on songe qu'elles peuvent accaparer jusqu'à 18 p. 100 du marché canadien, et cela ne s'applique pas uniquement à une journée, une semaine ou un mois, mais plutôt à plusieurs mois la même année. Cela ne se produit dans aucun autre pays du monde. Par exemple, les importations de bétail sur pied ont accaparé plus de 25 p. 100 du marché en Ontario pendant plus de quatre mois. Il est facile d'imaginer ce qui se passerait aux États-Unis, d'où nous viennent ces bêtes, si un autre pays accaparait un pourcentage aussi élevé du marché américain. Je suis certain que la situation ne serait pas tolérée bien longtemps.

J'ai parlé tout à l'heure à la Chambre d'une loi prévoyant une barrière non tarifaire adoptée par un des États américains. Cette loi bouleversera le marché de la pomme de terre du Canada si elle est maintenue. S'il faut demander des audiences dans le cadre du GATT et nommer un tribunal de révision indépendant ou une commission de révision pour obtenir l'abrogation de cette loi de l'État du Maine, il faudra attendre assez longtemps avant que la situation soit rectifiée. Cette mesure vise à contrôler les importations aux États-Unis, ce qui est contraire à l'accord commercial international. Avant même que nous commencions à rédiger le bill à l'étude, les députés et ceux qui ont témoigné au comité connaissaient bien l'attitude de certains de nos associés commerciaux.

Des voix: Bravo!

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en raison de la décision de Votre Honneur, je serai très bref aujourd'hui. J'ai vraiment beaucoup de mal à comprendre pourquoi, et cela uniquement au Parlement du Canada, l'agneau n'est pas de la viande; j'en suis absolument stupéfait. J'écoutais les quelques commentaires du ministre selon qui, si nous voulions inclure l'agneau dans le projet de loi, la rédaction de certains articles exigerait un travail considérable. Il a dit aussi que cela provoquerait des retards et qu'il n'y a aucune formule. L'amendement n'a pas besoin de formule. L'amendement que j'ai présenté prévoit exactement ce que le ministre avait prévu au début de l'année quand il a publié un communiqué indiquant que l'accord entre le New Zealand Meat Producers Board et le Conseil canadien du mouton était une entente volontaire visant à restreindre et à suspendre les importations d'agneau au Canada jusqu'à Pâques 1982.

Je ne crois pas que le ministre s'intéresse vraiment au sort des éleveurs canadiens. Le Conseil canadien du mouton a témoigné devant le comité. Il a fait des démarches auprès du ministre. Il lui a expliqué le problème, mais le ministre a fait la sourde oreille. Je trouve que c'est absolument lamentable que le ministre ne veuille pas inclure l'agneau et protéger les éleveurs d'agneaux du Canada. C'est une industrie à ses débuts. Les éleveurs essaient d'établir des élevages de moutons et d'agneaux. Ils ont eu beaucoup de problèmes au cours des années. Leur meilleure année, ce fut en 1940, et en 1978 ils commençaient juste à remonter la pente. Pendant les trois dernières années, l'élevage du mouton au Canada a augmenté

de 30 p. 100. Ensuite, les éleveurs ont eu des difficultés parce que la Nouvelle-Zélande exportait de l'agneau frais réfrigéré au Canada au moment où le marché était encombré, ce qui a fait tomber les prix, de sorte que les producteurs d'agneau ont été obligés de vendre l'agneau au-dessous du prix de revient. C'était là une occasion d'aider cette nouvelle industrie, mais nous ne l'avons pas fait.

Je n'ai pas l'intention d'en dire plus, mais je dirai au moins que si l'industrie a des problèmes, c'est uniquement la faute du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et du gouvernement qu'il représente.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une brève intervention à l'étape de la troisième lecture du bill C-46, mais je tiens à parler un peu des importations d'agneau et de mouton et des éleveurs canadiens. C'est parce qu'il n'existait pas de projet de loi sur l'importation de la viande il y a une quarantaine d'années que les éleveurs d'agneaux et de moutons canadiens n'ont cessé d'être en difficulté. C'était un élevage florissant avant la dernière guerre. Il y avait quatre élevages importants de moutons autour de mon ranch d'élevage de bétail, mais la situation a commencé à se dégrader lorsque les bons bergers écossais qui avaient passé leur vie à garder les moutons sont devenus rares. Quand on a commencé à avoir de la difficulté à les faire venir d'Écosse, les éleveurs ont commencé à avoir des problèmes. Les véritables problèmes ont commencé à se poser peu de temps après la guerre à cause de l'importation d'agneau et de mouton d'Australie et de Nouvelle-Zélande, qui était bien meilleur marché. Le Canada a une consommation annuelle de moins de deux livres d'agneau et de mouton par personne, ce qui est pratiquement insignifiant, monsieur l'Orateur. Si une mesure législative analogue à celle-ci avait existé il y a une quarantaine d'années, l'élevage ovin l'industrie lainière seraient peut-être encore prospères. Comme l'a signalé le député de Moose Jaw (M. Neil), la situation s'améliore cependant.

• (1520)

Nous autres, députés de l'opposition officielle, nous appuyons le bill C-46 sans réserve, monsieur l'Orateur, et nous en recommandons l'adoption définitive cet après-midi. Mes observations et celles de mes collègues seront brèves, je vous le promets.

Je voudrais tout d'abord faire quelques observations pertinentes. Les éleveurs bovins canadiens recommandent l'adoption d'une mesure législative sur l'importation du bœuf ou de la viande depuis 1970, et ils n'ont pas ménagé leurs peines pour arriver à leurs fins. J'ai commencé à m'intéresser à ce sujet deux ans avant de me lancer dans la politique, et je tiens à ajouter que c'est en partie l'absence d'une mesure législative analogue en 1970 qui m'a motivé.

En 1970, l'Association canadienne des éleveurs de bétail a proposé pour la première fois une mesure de ce genre avec le concours du ministre de l'Agriculture de l'époque, l'honorable Bud Olson.

A partir de 1976 il est devenu évident qu'une mesure de ce genre était absolument nécessaire et opportune car le Canada, notamment notre élevage des bovins de boucherie, a été envahi par des importations de bœuf en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A cette époque, ces importations de bœuf avaient libre accès aux marchés canadiens et ces viandes